

# L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
—	Six mois . . . . .	7 00
Outre-mer.	Un an . . . . .	15 00
—	Six mois . . . . .	9 00

### ADMINISTRATION

Rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE

### Prix des insertions.

annonces, la ligne . . . . .	0 fr 30
réclames, la ligne . . . . .	1 00

### DÉGRADATION CIVIQUE

La cour d'assises ayant récemment condamné l'ancien ministre Béhaut 5 ans de prison et une amende de 750.000 fr. et à la dégradation civique, il nous paraît de circonstance de rappeler ce qu'était autrefois cette peine et ce qu'elle est maintenant.

Aujourd'hui elle entraîne:

1<sup>o</sup> La destitution et l'exclusion des condamnés de toutes fonctions, emplois au services publics.

2<sup>o</sup> La privation des droits de vote, d'élection, d'éligibilité, du droit de porter aucune décoration.

3<sup>o</sup> L'incapacité d'être juré, expert, témoin dans des actes de déposer en justice autrement que pour y donner de simples renseignements.

4<sup>o</sup> L'incapacité de faire partie d'aucun conseil de famille et d'être tuteur, curateur, subrogé tuteur ou conseil judiciaire si ce n'est de ses propres parents.

5<sup>o</sup> La perte du droit de servir dans les armées, de tenir un établissement d'instruction, d'avoir un port d'armes.

Autrefois le coupable était conduit, sur la place publique de la ville du siège du tribunal qui l'avait condamné et le greffier lui adressait à voix haute ces mots:

« Votre pays vous a trouvé coupable d'une action infâme, la loi et le tribunal vous dégradent de la qualité de citoyen Français. »

Le condamné était alors conduit au carcan et exposé sur la place publique avec

un écriteau indiquant ses nom, prénoms, âge et qualité, son domicile, son crime et la durée de la peine.

Les lois du 28 août 1832 et un décret du gouvernement provisoire de 1848 ont aboli ces humiliations publiques.

Il semble qu'on doit le regretter, pour le moment au moins, en ce qui concerne les paroles qu'adressait le greffier au condamné.

Certes le ministre qui abuse de la confiance de son pays mérite une peine aussi humiliante que le malheureux jeune soldat qui vient parfois d'atteindre sa majorité et qui dans un moment d'égarement a déserté le régiment.

Or celui-là, il est flétris, avili, humilié, dégradé devant son régiment.

Les crimes qui se valent devraient être soumis aux mêmes peines.

### Poids et Mesures

#### Système Métrique et Décimal

Le mouvement organisé en Angleterre pour la substitution du système décimal un système anglais de poids et mesures paraît s'accentuer de plus en plus.

Le chancelier de l'Echiquier et le président du board of trade ont reçu une dé-

putation de l'association qui est formée à cet effet et qui comprend parmi ses membres des pairs et ducs.

Ce mouvement ne paraît d'ailleurs pas localisé dans la métropole, car l'assemblée législative de Victoria Australie, a adopté le 4 septembre dernier une motion pour la formation d'une union internationale en vue de l'adoption du système décimal.

Pourquoi donc, alors que nos voisins trouvent notre système décimal préférable au leur, voyons-nous encore des maisons de commerce de notre colonie vendre leurs marchandises à la mesure (et au poids anglais)?

Pourquoi donc faire si peu de cas de la loi du 4 juillet 1887 promulguée aux îles Saint-Pierre et Miquelon le 17 juillet 1889.

Est-ce pour établir une confusion regrettable dans l'esprit des acheteurs et paraître vendre meilleur marché que les maisons françaises d'origine et d'habitudes.

Si oui, les délinquants font à ceux qui

### FEUILLETON DE L'ÉGALITÉ

No 7

## UNE DROLE D'HISTOIRE

NOUVELLE SAINT-PIERRAISE

XII

Le jour de la convocation arriva.

— Monsieur, annonça Emmanuel, M<sup>me</sup> Léona Z... est là qui demande à vous parler?

— Faites entrer, répondit le Procureur, émergeant la tête d'un tas de paperasses.

Léona entra. Grande, swerte, le teint mat, avec des yeux à reflets de velours sous un arc de cils d'un noir de jais, elle

apparut au seuil du parquet comme la statue de la Vengeance. Nullement intimidée, elle prit immédiatement l'offensive.

— J'ai obéi, Monsieur, à votre convocation. Vous m'avez fait demander par rapport sans doute...

Mais le Procureur lui coupa la parole.

— Par rapport, Mademoiselle, aux lettres anonymes que vous avez adressées à M. X. et à sa femme. Vous êtes bien l'auteur de ces lettres?

— Oui, Monsieur, c'est bien moi...

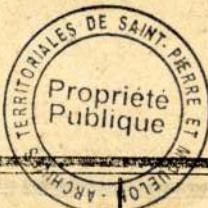
— Ces lettres sont d'une violence inouïe. Elles dénotent chez celle qui les a écrites une haine qui va jusqu'au paroxysme, jusqu'au vertige, qui irait même, je le crains, jusqu'au crime. Aussi ai-je cru de mon devoir de vous avertir, de vous...

Mais Léona l'interrompit à son tour

— Pardon, Monsieur, mais, avant de

juger mes actes, un préambule n'est-il pas à propos pour vous expliquer le motif qui les a dictés? Vous ignorez peut-être...

— Je sais tout, Mademoiselle. Il est inutile de revenir sur un passé où, je dois le dire, rien n'est à votre désavantage, mais enfin... un passé de nature à ravisser vous une plaie qui saigne encore. Albert X... s'est marié. C'était son droit. Remarquez que je ne dis pas que c'était son devoir. Aujourd'hui nous sommes devant un fait acquis. Que sur le nom de ce mariage vous ait causé un grand chagrin, je le comprends. Que vous en éprouviez encore un certain ressentiment, je le concorde. Les Orientaux ont un précepte là-dessus dont vous pourriez faire votre profit: « C'était écrit! » Vous seriez mieux d'accepter les faits accomplis que de vous rebiffer contre destinée.



respectent la loi, une concurrence déloyale qui doit être réprimée par l'autorité compétente.

C'est au mètre de 100 centimètres et à la livre de 500 grammes que toutes les ventes doivent être faites.

Quand on est dans une colonie *française* peuplée de *français*, en dehors de la loi, les convenances exigent aussi bien qu'on y respecte les mesures *françaises* qu'on s'efforce de parler la *langue française*.

## EST-CE DU BEURRE ?

Voilà ce que souvent nous sommes forcés de nous dire quand nous voyons sur notre table un produit qui y ressemble mais qui n'en a que la couleur.

Certaines maisons vendent pour du beurre un produit détestable plus mauvais que la margarine,

Il y a cependant un arrêté du 26 avril 1883 qui conformément à une dépêche ministérielle du 19 mars de la même année, dans le but de mettre le public en garde contre la fraude, oblige les négociants à mettre sur ces beurres artificiels une étiquette portant une indication conforme à leur nature réelle.

Il y a aussi une loi du 14 mars 87 promulguée dans la colonie par arrêté du gouverneur du 26 février 91 qui punit les auteurs de ces infractions à des peines variant de 6 jours à un an de prison.

Dernièrement des boulanger ont eu des procès verbaux pour défaut de poids.

A quand les procès verbaux pour débit de margarine sans indication qu'il ne faut pas la confondre à l'achat avec le beurre naturel. Il est fâcheux que notre colonie ne possède pas un petit laboratoire colonial ou municipal comme ont voulu l'appeler.

Il nous semble qu'à peu de frais et avec une légère rétribution pour le service de santé qui en aurait la surveillance ce laboratoire pourrait être installé dans une des salles voisines de la pharmacie de l'hôpital.

Un bon moyen de sauvegarder la santé publique, c'est avant tout de faire connaître aux acheteurs la qualité des aliments qu'ils emploient.

## Sinistre Maritime -- Cinq Victimes

Samedi soir 20 courant, vers 9 h., dès l'arrivée du « Progrès » qui revenait de Langlade, des bruits alarmants se répandirent dans notre ville.

Dix ouvriers occupés, depuis le 4<sup>er</sup> de ce mois, à la construction d'une cale, à la pointe plate, racontaient qu'ils avaient quitté le matin, vers 8 h., les lieux des travaux pour revenir à Saint-Pierre passer les fêtes de Pentecôte.

Comme ils avaient six heures de marche, à travers un sentier à peine formé, dans la montagne, pour gagner la maison du gouvernement à Langlade, où ils devaient prendre le Progrès, Barbier, Gauthier son marin s'embarquèrent avec le conducteur adjoint des ponts et chaussées M. Charles Hamon, leur chef directeur de travaux, à bord d'un doris, de façon à arriver en deux heures au même endroit. Ils relâchèrent à l'anse à Chéri, pour prendre Roblot et une paire de botte,

Il faisait une très légère brise et de la brume.

En arrivant à Langlade, nos dix concitoyens furent tous surpris de ne pas voir leurs camarades qu'ils attendirent, en vain et avec inquiétude, jusqu'à 8 h. du soir.

Quand notre sympathique chef du ser-

vice des travaux M. Hamon, conducteur des ponts et chaussées, apprit cette inquiétante nouvelle, il essaya de fréter un de nos remorqueurs pour aller à la recherche de son frère.

La chose fut impossible avant le lendemain matin.

Il partit donc, à la première heure, à la pointe plate, et il en revint malheureusement vers une heure, après avoir perdu tout espoir de revoir celui à qui il était si attaché, à qui il préparait un bel avenir, à qui il servait de père dans la colonie.

Sitôt son arrivée là bas, il avait appris la découverte des épaves à 500 mètres de la pointe, telles que ; l'écusson du doris, le paletot de Barbier contenant divers papiers, le mat, les avirons, le gouvernail et les débris des flancs du doris.

Ces épaves ne laissaient plus aucun doute !

Dès mardi matin nous nous rendions sur les lieux du sinistre où nous débarquions non, sans difficulté, après une traversée de deux heures à bord du remorqueur « Progrès »

On ne peut que faire des suppositions sur la façon dont ce malheur s'est produit.

A la sortie de l'anse à Chéri, la mer, très mauvaise à cet endroit, aura, d'une lame, chaviré cette embarcation légère et Charles Hamon, quoique excellent nageur, aura été congestionné par le froid, paralysé dans ses mouvements et jeté avec ses compagnons d'infortune sur les terribles rochers qui font faire aux vagues de véritables tourbillons et ensevelissent leurs victimes au fond du gouffre immense.

Les cadavres n'ont pu encore être aperçus, la mer avait seulement rejeté comme nouvelle épave une paire de chaussons.

Dimanche dès que les amis de Charles Hamon ont appris cette triste nouvelle, la consternation se lisait sur tous les visages.

Ce fut le triste et pénible sujet de conversation de toute la journée.

Ce jeune homme était âgé de 24 ans ; son caractère froid le rendait intrépide, insensible au danger. Nos lecteurs comprendront pourquoi nous parlons particulièrement de lui.

Les malheurs sont les mêmes pour tous, cependant Charles Hamon était notre ami et son frère a toutes nos sympathies.

Nous lui adressons donc, tout d'abord, en particulier, l'expression de nos bien sincères condoléances et nous les adressons en même temps aux autres familles tout aussi éplorees par ce sinistre. Nous les confondons dans nos profonds regrets en souhaitant que ces regrets puissent dans une proportion aussi faible qu'elle soit apporter un adoucissement à leur deuil et à leur chagrin.

plutôt que de le quitter. Non, non, n'espérez pas me calmer avec la maxime de vos Orientaux ; « c'était écrit ! » pas plus que les prêtres n'ont pu me guérir avec leur « pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » La résignation et le pardon des injures ne s'accordent pas avec mon tempérament. J'ai pour devise : « œil pour œil, dent pour dent. » Albert a empoisonné ma vie, j'empoisonnerai la sienne.

— Vous voulez vous venger ? fit le Procureur, mais comment ?

Léona répondit :

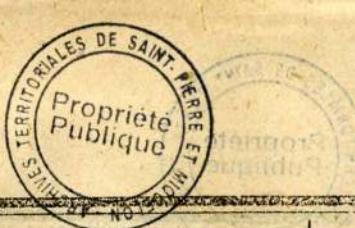
à suivre

A Vendre  
DEUX SEINES A CAPELAN  
S'adresser au Bureau du Journal.

Le 16 courant un cablogramme nous informait que le vapeur *Havana* qui a fait

Léona se leva frémisante.

— Vous en parlez à votre aise, Monsieur le Procureur ; vous faites bon marché de ma peine et de mes amertumes. Comptez-vous pour rien mes nuits sans sommeil, où je me heurte contre la cloison, les poings crispés, la tête en feu, ma chair endolorie, exacerbée par le spectacle des embrassements de l'autre qui a pris ma place, quoiqu'elle eut moins de droits que moi. Et les serments violés, jetés aux quatre vents de l'oubli, les tenez-vous pour non avus, Monsieur le Procureur ? Depuis quand un homme n'est-il plus l'esclave de la parole donnée ? Sa famille s'opposait à notre mariage, direz-vous. Sa famille !... Belle excuse, en vérité, qui vous donne le la de la lâcheté d'Albert. Mais moi je l'aurais suivi jusqu'au bout du monde, s'il l'eut fallu ! J'aurais labouré la terre de mes ongles



cet hiver le service d'Halifax à la baie de Plaisance et s'arrêtait à St-Pierre, s'était perdu corps et biens aux Burges baie de St-Georges.

Nous n'avons pas voulu reproduire cette nouvelle à cause du bruit qui courait que certains de nos concitoyens venant de France s'étaient embarqués à St-Jean à bord de ce vapeur.

Nous savons aujourd'hui que cette crainte était fausse et que le navire et sa cargaison ont seuls été perdus.

La chambre des députés vient de voter la suppression complète de tous les octrois

Cette décision si elle est maintenue par le sénat peut jeter la plus grande perturbation dans les ressources des villes qui ne pourront équilibrer leur budget qu'à l'aide d'impôts nouveaux.

Après notre feuilleton *une drôle d'histoire*, nous publierons *Claire grand roman* inédit de notre rédacteur C. Wintrebert.

#### L'HEURE S. V. P.

Décidément notre horloge de l'Eglise, la seule horloge publique que nous possérons devient de plus en plus fantasque.

Il y a quelques jours le 12 courant, les suites d'une mauvaise nuit la faisaient retarder de 25 minutes, et le 14 au matin une autre mauvaise nuit avait causé son arrêt complet. Les deux aiguilles étaient arrêtées à 6 heures.

## Faits divers

M. Delonay, commis du commissariat, remplace M. Rouard à Miquelon comme chef du service et comme juge de paix.

On annonce le mariage de M. Beust fils avec Mlle Lemoine, de St-Malo.

M. Beust fils qui était venu en 1887 dans la colonie a laissé à ceux qui l'ont connu le souvenir d'un jeune homme aimable et d'une tenue distinguée.

Il y a danger de faire cultiver son jardin par des gens qu'on ne connaît pas. Mme Vve Auguste Théault avait demandé à un sieur O., de vouloir bien bêcher son terrain. Pendant son absence, son armoire fut fracturée et quatre pièces de 21 fr. contenus dans un porte-monnaie caché sous le linge avaient disparu.

Madame Théault accusa son jardinier de l'avoir volée, mais celui-ci, tout en avouant qu'il avait cherché à ouvrir l'armoir avec une hachette pour avoir de la boisson, a nié avoir pris de l'argent. L'affaire en est là.

Lundi dernier, vers 2 heures, un sieur S... ouvrier-mécanicien, venu de France récemment par le « Bargundia » pour la chauffe et la conduite de la machine du Slips, avait par ses menaces contre le personnel de l'établissement causé un attroupement considérable. Il était hors de lui, et dans un accès de fureur s'était jeté sur un employé, M. Bunel, à qui il avait donné un coup de poing. Toute cette grande colère provenait de ce que S... avait déserté le matin son travail et eucouru de ce chef des reproches mérités.

#### AUDITIONS MUSICALES

Le concert donné dimanche par la musique de la Naiade et la Société musicale de Saint-Pierre réunies avait attiré beaucoup de monde.

Le temps s'était mis de la partie et la satisfaction se lisait sur tous les visages des dilettanti.

L'exécution des morceaux joués par les deux musiques réunies a été très bonne, étant donné le laps de temps si restreint qui a été laissé à notre musique pour se préparer pour cette séance.

La seconde audition de la musique de l'amiral nous a fait regretter que son séjour parmi nous ne soit pas plus long.

Le morceau qui a plu d'avantage parmi ceux qu'a joué la société musicale a été Faust.

Enfin le dernier morceau joué par les deux musiques: le régiment de Sambre et Meuse nous rappelait la revue du 14 juillet à Longchamps

Toujours délicieuse la musique de la marine.

Mardi dernier nous avons quitté le concert sous le charme de l'audition de Poète et paysan.

S'il est vrai que c'est jeudi prochain que nous l'entendrons pour la dernière fois avant son départ et avant son retour nous espérons bien que le dernier morceau supplémentaire sera notre air national.

Dimanche dernier, de braves petits pêcheurs de l'île-aux-Chiens étaient venus-en famille visiter le croiseur « la Naiade ». Leur visite se prolongeait, tant on mettait de l'obligance à leur montrer tout ce qu'il y avait à voir. Soudain les officiers ont eu l'idée d'organiser un petit bal autant pour distraire leurs hommes que pour amuser les visiteurs. C'est M. le Capitaine de vaisseau Ferrond, commandant la « Naiade » qui a ouvert le bal, et la musique de l'Amiral prêtait son harmonieux concours à cette petite sauterie, bien faite pour déjouer l'ennui du ciel de Terre-Neuve.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous soumettre un cas de conscience très embarrassant. Nous sommes dans la semaine des quatre Temps, et on a annoncé à la messe dimanche dernier: vigile et jeune mercredi, vendredi et samedi, J'ai été invité à dîner mercredi, on a servi un menu

gras, j'ai dû manger. Ai-je commis un péché? eut-il été préférable de décliner l'invitation, étant donné que je suis un scrupuleux observateur des commandements de l'Eglise ? Je pense que vous voudrez bien m'éclairer à ce sujet.

Veuillez....

X...

R. Les questions théologiques ne sont pas de notre compétence, soumettez le cas à Monseigneur qui vous tranquillisera la conscience.

Nous apprenons que M. Girardin inaugurera dimanche prochain un tir japonais composé de tir aux lumières, l'armoire de Mlle Suzon, tir au carton etc. le tout dans sa ferme route de Savoyard.

L'Administrateur-Gérant A; LEMOINE

## ANNONCES.

Etude de Me E. SALOMON notaire à Saint-Pierre rue de Sézé.

#### VENTE D'IMMEUBLE SUR BAISSE DE MISE A PRIX.

Le mercredi 14 juin 1893, à 2 heures du soir en l'étude du notaire soussigné, vente sur licitation, entre le sieur François Leguen, Mademoiselle Rosalie Leguen et Monsieur Auguste Norgeot, pris en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs des mineurs Leguen, d'un immeuble consistant en une maison et terrain le tout sis à St-Pierre rue Colbert, borné au nord par Haupais, au sud par la dite rue, à l'est par Allain et à l'ouest par Arnau.

Mise à prix réduite à deux cent cinquante francs ci. . . . 250 fr. 00

Le cahier des charges est déposé en l'étude du notaire soussigné commis par jugement du tribunal du 5 décembre 1893 pour procéder à la dite vente.

Saint-Pierre, le 20 Mai 1893.

Le Notaire,  
E. SALOMON.

Etude de Me Eugène SALOMON, agréé, sis à St-Pierre, rue de Sézé.

#### VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

En l'audience des criées du tribunal de première instance de la colonie, le lundi 29 mai à 2 heures du soir.

D'une maison avec terrain et dépendances.



dances, sise à Saint-Pierre rue Beaussant saisie à la requête de M. Victor Hardy négociant, à Saint-Pierre, contre le sieur Guillaume Lelorieux, marin pêcheur, à Saint-Pierre.

*Mise à prix mille soixante francs*  
ci . . . . . 1,060 fr. 00

Fait à St-Pierre, le 20 Mai 1893.

*L'Agréé poursuivant,*  
E. SALOMON.

Etude de M<sup>e</sup> Eugène SALOMON, notaire, sise à Saint-Pierre rue de Sèze.

## Faillite A. SAUTET.

### VENTE D'UN IMMEUBLE

L'an 1893, le mercredi 14 Juin à 2 heures du soir, en l'étude du notaire soussigné.

En vertu d'un jugement, rendu sur requête présentée par M. H. Guérin syndic de la faillite, le 10 mai 1893.

Il sera procédé à l'adjudication, à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un immeuble ci-après désigné :

#### DESIGNATION

Un immeuble sis à Saint-Pierre rue Hautefeuille, consistant en un magasin avec tout le terrain en dépendant, borné au nord par la propriété veuve Lefèvre, au sud par la dite rue Hautefeuille, à l'est par la propriété Joseph Hubert, et à l'ouest par les terrains Pierre Lefèvre.

*Mise à prix douze cents francs*  
ci . . . . . 1200 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant l'adjudication.

Fait à St-Pierre le 20 Mai 1893.

*Le Notaire,*  
E. SALOMON.

Etude de M<sup>e</sup> Georges WINTREBERT, avocat agréé, à St-Pierre-Miquelon rue de Sèze

AU NOM DU PEUPLE, LA LOI ET JUSTICE

## VENTE

### SUR FOLLE ENCHÈRE

En l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de première instance de la colonie séant à Saint-Pierre au Palais de justice

Deux propriétés sise à Langlade commune de Miquelon, dit ferme du goulet

du grand barachois et ferme Lamonth.

L'Adjudication aura lieu le lundi vingt-six juin à deux heures de l'après midi. On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu de la clause du procès verbal d'adjudication ci après énoncé et faute par le sieur Aimé Théberge père, cultivateur, demeurant à Saint-Pierre, d'avoir justifié des conditions exigibles de l'adjudication, ainsi qu'il résulte de la sommation à lui faite le huit mai 1893 par exploit de Louis Héguy huissier, dûment enregistré, et d'un certificat délivré par le notaire de la colonie 20 et de l'article 733 du code de procédure.

Et à la requête des sieurs J. Fossé et Cie banquiers à Granville (manche) créanciers de la succession bénéficiaire du sieur Emile Théberge, agissant au nom de leur débiteur, en vertu de l'article 1166 du code civil.

Pour lesquels domicile est élu à Saint-Pierre, en la demeure de M<sup>e</sup> Georges Wintrebert, avocat agréé près les tribunaux de la colonie, sise à Saint-Pierre rue de Sèze, lequel occupera pour eux sur la présente poursuite de folle enchère, il sera procédé aux dits jours, lieux et heure, en l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de première instance séant à Saint-Pierre, à la vente sur folle enchère d'une propriété sise à Langlade dont la désignation suit :

#### DÉSIGNATION :

1<sup>o</sup> Une propriété sise à Langlade (commune de Miquelon) dite ferme du Goulet du Grand Barachois, avec toutes ses dépendances, maisons magasins, écuries, jardins et terres, le tout tenant du nord au grand barachois, du sud à la ferme Lamonth, de l'est à la mer et de l'ouest aux fermes Petra et Sauveur, appartenant actuellement aux sieurs Jérémie Cecconi et Madame veuve Laurent Aubert

2<sup>o</sup> Une propriété sise à Langlade (commune de Miquelon) dite ferme Lamonth, consistant en prairies, prés et terres, ainsi que le magasin qui y est édifié, le tout borné au nord par un terrain vague et la ferme du goulet, au sud par la ferme Bibart, aujourd'hui propriété Aubert et à l'ouest par la ferme du goulet.

Lesquelles propriétés et dépendances ont été mises en vente sur les mises à prix

de, savoir :

*La première mille francs ci 1500 fr. 00*

*La seconde mille francs ci 1000 fr. 00*

Et ont été adjugées au sieur Aimé Théberge.

La première pour mille vingt cinq francs plus cent trente deux francs cinquante cinq centimes pour part proportionnelle dans les frais d'adjudication.

La seconde pour mille vingt cinq francs pour part proportionnelle de frais d'adjudication.

Le tout suivant procès verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> Salomon notaire, le sept décembre mil huit cent quatre vingt

La dite revente sur folle enchère se fera aux charges, clauses et conditions insérées dans l'enchère déposée lors de la dite adjudication chez M<sup>e</sup> Salomon Notaire et en outre à la charge des frais de folle enchère sur les mises à prix de :

#### LE PREMIER LOT

*Quatre cents francs*

#### LE SECOND LOT

*Quatre cents francs*

Fait et rédigé par l'agréé poursuivant soussigné le vingt sept mai mil huit cent quatre vingt treize.

Georges WINTREBERT:

#### A LOUER



Une maison à un étage, avec magasin, cave, four de boulangerie et autres dépendances, rue Nielly et de Sèze.

Une grève et un magasin sur l'étang Boulot au fond du Barachois, faisant partie de l'ancienne habitation Théberge.

S'adresser pour traiter à M. Salomon notaire, rue de Sèze.

## Service

## postal.

#### De Saint-Pierre-Miquelon en Europe

St-PIERRE, dimanche	Arrivée à PARIS dimanche
14 mai 1893	28 mai 1893
28 mai	11 juin
11 juin	25 Juin
25 juin	9 juillet
9 juillet	23 juillet
23 juillet	6 août
6 août	20 août
20 août	3 septembre

#### D'Europe à Saint-Pierre-Miquelon

De PARIS vendredi	Arrivée à St-PIERRE vend
9 juin	23 juin
23 juin	7 juillet
1 juillet	21 juillet
21 juillet	4 août
4 août	18 août
18 août	1er septembre
1 <sup>er</sup> septembre	15 septembre
15 septembre	29 septembre